

N° 2023 /253

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** le **12 OCTOBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX (+1), Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL (+1), Grégory CROZZOLO (+1), Pascal FRANCK, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIEN représentée par Pierre-Edouard EON
Stanislas BARTHELEMI représenté par Laurence BARTHELEMI
Audrey LYS représentée par Grégory CROZZOLO
Marie-France HOFFMANN représentée par Chantal AMICEL
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY
Eric LEROYER représenté par Hubert MARCHAIS
Nathalie JOUNEAU représentée par Catherine GAUTIER
Stéphane IMBERT représenté par Rémi DU PELOUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :
6 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 21
VOTANTS : 29

Objet : Approbation des Conditions générales de vente en ligne des places de cinéma des spectacles dans le cadre de la saison culturelle de la Luciole et la salle « l'Intemporelle »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne,

Vu la décision du Maire n°2015/279 du 10 décembre 2015 instituant une régie de recettes « encaissements produits divers Méry » complétée par les avenants du 1^{er} février 2016 et du 12 mai 2021, pour l'encaissement des produits de vente des places de cinéma et des spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle de La Luciole,

Vu la décision du Maire n°2023/139 du 19 juin 2023 autorisant l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFIP pour la mise en place d'une billetterie en ligne,

Considérant que les collectivités territoriales en lien avec leur trésorerie sont dans l'obligation de proposer aux usagers le paiement en ligne,

Considérant que l'obligation de mettre en place un service de paiement en ligne à destination des usagers s'impose à toutes les collectivités et doit donc être mise en œuvre à Méry-sur-Oise,

Considérant que la Ville a souhaité mettre en place la solution dématérialisée Orion proposée par son prestataire de billetterie Sirius, permettant aux usagers de la Luciole ou de l'Intemporelle le cas échéant, de réserver et de payer leurs places de cinéma ou de spectacle en ligne directement sur la page : www.merysuroise.notre-billetterie.fr,

Considérant que les conditions générales définissent les modalités de vente en ligne des places de cinéma et des spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle de La Luciole ou de la salle « l'Intemporelle » et ce dans le cadre du démarrage des inscriptions en ligne prévues au 1^{er} septembre 2023,

Après avis de la commission Jeunesse, sport, culture et vie associative du 3 octobre 2023,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

APPROUVE les conditions générales de vente en ligne des places de cinéma et des spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle de La Luciole ou de la salle « l'Intemporelle » ci-annexées.

AUTORISE la régie des recettes à réaliser toutes les opérations comptables et financières liées à la mise en œuvre de ce mode de paiement.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 12 octobre 2023

La secrétaire de séance,


Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale

Le Maire,


Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise

BILLETTERIE EN LIGNE CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Bienvenue sur le service de billetterie en ligne de la ville de Méry-sur-Oise : merysuroise.notre-billetterie.fr

Le service de billetterie en ligne permet de réserver en temps réel des places pour :

- les spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle de La Luciole ou de la salle « l'Intemporelle »
- le cinéma de La Luciole.

Préambule :

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les réservations effectuées pour l'achat de places de cinéma et de spectacles à l'unité et groupées auprès de la Ville de Méry-sur-Oise.

Il est entendu que l'achat de places de spectacles à l'unité ou groupées par l'acheteur implique son adhésion sans réserve aux présentes CGV.

1) ACHAT / COMMANDE DES PLACES

Il est possible d'acheter des places pour un spectacle ou pour le cinéma à différents tarifs.

Les prix des spectacles s'entendent en euros, toutes taxes comprises. Le tarif applicable est celui affiché dans la plaquette de saison en cours et sur notre site Internet.

Chaque acheteur se prévalant d'un tarif réduit devra être en mesure de présenter à l'entrée de la salle de spectacle tout document officiel valide attestant de son appartenance à l'une des catégories.

Il appartient au spectateur de se renseigner sur les tarifs auxquels il peut prétendre au moment de sa réservation, aucune réclamation ultérieure ne sera prise en compte.

Il est également possible d'acheter des places pour des spectacles différents en utilisant le panier.

Un tarif abonné s'applique à partir de 3 spectacles achetés.

L'achat des places en ligne se fait uniquement par carte bancaire.

Les cartes permettant de régler l'achat en ligne sont uniquement les cartes des réseaux : Carte bleue/ Visa/ Eurocard/ Mastercard/ American Express. Le compte bancaire de l'acheteur sera immédiatement débité de la valeur du montant des places, tous frais compris, en euros.

Le site de billetterie utilise PayFIP qui est la solution de télépaiement la Direction Générale des Finances Publiques. Cette plateforme est totalement sécurisée.

Quand vous cliquez sur le bouton « valider » après le processus de commande, vous déclarez accepter les présentes CGV. Toute commande validée rend la vente ferme et définitive. Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.

Les places ne sont pas numérotées, ainsi le jour du spectacle le placement est libre.

2) RETRAIT ET CONTROLE DES BILLETS

Un billet est uniquement valable pour l'événement auquel il donne droit. Ces informations sont mentionnées sur le billet : le nom du spectacle, le lieu de la manifestation, la date de la manifestation, l'heure de la manifestation.

- Pour les SPECTACLES
 - Les billets plein tarif et abonnés vous sont automatiquement envoyés par e-mail sous forme d'un **e-billet** (billet électronique).

- Les billets tarif réduit seront édités sur place à l'accueil de la Luciole sur présentation du justificatif correspondant.
- Pour le CINEMA, la billetterie permet de consulter le calendrier des séances et de réserver des places en ligne. **Votre billet CINEMA sera édité sur place à l'accueil de la Luciole.**

Vos billets seront à présenter au contrôle le jour de l'évènement directement sur votre smartphone ou imprimés sur papier avec justificatif le cas échéant.

Nos billets imprimables à domicile sont pourvus d'un code barre unique. La validité des billets est contrôlée et enregistrée à l'entrée à l'aide d'une douchette.

Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet.

Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation.

Elle est présumée être le porteur légitime du billet. En effet, l'organisateur n'est pas obligé de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le billet imprimable à domicile afin de vérifier qu'il s'agit bien de l'acheteur de billets, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée de l'évènement.

Concernant les billets imprimés par l'acheteur, les informations figurant sur le billet ainsi que le code barre doivent être bien lisibles. Les billets illisibles, endommagés, souillés ou imprimés de façon incomplète ne seront pas acceptés et non valables.

L'acheteur devra par ailleurs veiller au bon affichage et à la bonne lisibilité des informations sur son téléphone mobile.

3) AUTRES POSSIBILITÉS DE RÉSERVATION

Vous pouvez également réserver et retirer vos billets :

- Directement à la billetterie de La Luciole située 1 route de Pontoise
 - aux horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 14h à 18h
 - les soirs de spectacles jusqu'à 30 minutes avant le début de la représentation / séance (dans la limite des places disponibles).
- A la médiathèque située 28 avenue Marcel Perrin le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Pour tout complément d'information, contactez La Luciole par téléphone : 01.34.30.74.20, ou par e-mail : laluciole@mercysuroise.fr.

4) CONDITIONS D'ACCÈS À LA SALLE

En raison du plan Vigipirate, l'accès à la salle les soirs de spectacle est soumis à certaines conditions particulières de sécurité. Les spectateurs sont priés de respecter le contrôle des agents de sécurité à l'entrée et de faire preuve de compréhension quant au ralentissement que ces contrôles peuvent engendrer.

Le spectacle commence à l'heure précise : l'accès des spectateurs retardataire peut être refusé ou soumis à certaines conditions.

Aucune personne n'est autorisée à pénétrer dans l'établissement sans accréditation ou sans billet.

Pour le cinéma, l'accès à la salle est possible de 30 min avant l'heure de début de séance indiquée jusqu'à 30 min après. Au-delà d'un retard de 30 min, l'accès vous sera refusé conformément à la réglementation en vigueur.

5) MODIFICATION, ANNULATION, REPRISE, ÉCHANGE, VENTE, RÉCLAMATIONS

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Les billets ne sont ni repris ni échangés, ni remboursés sauf en cas d'annulation d'un évènement par la Ville elle-même.

En cas d'annulation de spectacle par la Ville, les billets sont remboursables uniquement sur présentation du billet et d'un RIB. Le remboursement sera effectué par le Trésor Public par virement bancaire.

Les modifications du programme ou de la distribution, comme l'interruption du spectacle au-delà de la moitié de sa durée ne peuvent donner lieu à remboursement.

Aucun duplicata du billet ne pourra être délivré, y compris en cas de perte ou de vol.

La revente des billets à un prix supérieur à celui figurant à son recto est interdite (loi du 27 juin 1919).

6) REGLES D'INTERIEUR

Dans la salle, il est interdit :

- de manger ou de boire
- de photographier, de filmer ou d'enregistrer

Les téléphones portables doivent être éteints pendant la durée du spectacle ou du film.

7) CONFIDENTIALITÉ

Lors de vos réservations, la Ville de Méry-sur-Oise est amenée à collecter certains renseignements personnels : civilité, nom, prénom, coordonnées postales, adresse e-mail, n° de téléphone portable.

Les données recueillies sont enregistrées par la Ville dans un fichier informatisé, pour le suivi du traitement des réservations, gratuites ou payantes, et l'envoi d'informations facilitant votre venue aux séances de cinéma et de spectacles. Ces éléments sont également destinés à une meilleure connaissance de notre public et à la réalisation de bilans sur la fréquentation des structures culturelles de la Ville. Ces informations collectées sont utilisées par nos seuls services internes, et ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978, et le Règlement Général N° (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité ainsi qu'à opposition en contactant La Luciole au 01.34.30.74.20 ou par e-mail à laluciole@merysuroise.fr

Vous pouvez, en cas de méconnaissance des dispositions susvisées, introduire une réclamation devant la CNIL.

7) DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le service de billetterie faisant l'objet des présentes conditions générales de ventes est soumis à la loi française. Tout litige sera traité par le tribunal compétent.

8) MENTIONS LEGALES

Raison sociale : La Luciole, salle de spectacles et de cinéma, de la Ville de Méry-sur-Oise

Adresse : 1 route de Pontoise, 95540 Méry-sur-Oise

Numéro de téléphone : 01.34.30.74.20

Licences d'entrepreneur du spectacle : L-R-22-5466 / L-R-22-6521 / L-R-22-6525

E-mail : laluciole@merysuroise.fr

Site de la Ville : <https://www.merysuroise.fr/>

Site de la billetterie en ligne : <https://merysuroise.notre-billetterie.fr/>

Editeur : Logiciel SIRIUS